



Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait
et faire ce que l'on dit***

Supplément au **numéro 54 - Jeudi 10 septembre 2009**

Marc Jammet

Conseiller municipal PCF

Président du groupe "Unité à gauche pour changer vraiment"

Aux Parents d'élèves de l'école Jean-Jacques Rousseau

La protection des enfants devant les écoles sera assurée quatre fois par jour.

Lundi 5 octobre 2009 à 20h30

Conseil municipal de Mantas la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville).

Pour me contacter

- Courrier : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.
- Adrel : marc.jammet@wanadoo.fr
- Site Internet : <http://jammet.marc.free.fr>

Pour me rencontrer :

- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (31 rue Gambetta)

Si vous souhaitez recevoir ces informations par La Poste ou Internet, il vous suffit de me communiquer vos coordonnées.

Nom:Prénom:

Adresse postale:

.....

ou/et adresse Internet:

.....@.....

A renvoyer à Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.

C'est ce qu'a décidé le Conseil municipal de Mantas la Jolie le 7 septembre dernier.

Je me félicite que mon intervention auprès du maire, le 18 mars dernier, ait - enfin! - été suivie des faits.

Par contre, je ne peux accepter le dispositif proposé puisque, contrairement aux autres quartiers de Mantas la Jolie où cette protection sera assurée par des agents municipaux, cela ne sera pas le cas des écoles du Val-Fourré.

Pour ces dernières, en effet, ce seront des salariés de "Val-Services" en contrats précaires qui assureront cette tâche.

Je pense, pour ma part, que tous nos enfants, quel que soit leur lieu d'habitation, méritent la même qualité de service. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu sur cette délibération (*Ump, Modem, Ps et Décil ont voté pour*).

Vous trouverez, au verso, le texte de mon intervention lors de ce conseil ainsi que le courrier que j'avais adressé au maire le 18 mars dernier.

Et je me tiens à votre disposition pour agir avec toutes celles et tous ceux qui le souhaiteront pour obtenir à la fois une protection digne de ce nom pour nos enfants et le respect que l'on doit à tous les Mantais.

Bien à vous,

Marc Jammet.

Conseil municipal du 7 septembre 2009.

Délibération numéro 2: "sécurisation des écoles".

"Monsieur le maire, j'émettrais 3 commentaires différenciés.

1. **Sur les besoins.** Ils sont évidents - et devant toutes les écoles de Mantes la Jolie. Je ne suis pas certain qu'il s'agisse avant tout de "réguler le comportement des parents aux abords des écoles ", selon votre formule extrêmement culpabilisante pour ces derniers.

Ce que je sais, c'est qu'il y a un besoin de protection de nos enfants et de lien social - enseignants - parents - enfants. C'est la raison pour laquelle je me suis toujours opposé aux fermetures d'écoles que vous avez orchestrées ces dernières années.

C'est aussi d'ailleurs la raison pour laquelle je suis dernièrement intervenu en faveur des parents de l'école Jean-Jacques Rousseau qui réclamaient une présence devant leur école aux 4 créneaux d'entrées et de sorties - ce que vous leur aviez refusé.

A mon avis, le besoin existe donc bel et bien et il faut y répondre. Cette délibération semble aller dans le bon sens.

2. **La réponse est-elle adaptée aux besoins?** Je suis nettement plus mitigé. Différencier ainsi les dispositifs selon qu'il s'agisse du Val-Fourré ou des autres quartiers me semble plus que contestable. Tous nos enfants méritent la même qualité de services et le dispositif dont il est question ici dérive très nettement vers du communautarisme.

Je ne crois pas que cela soit de bonne politique.

3. De surcroît, l'association "Val-Services", en tant qu'association d'insertion, et **l'opacité de sa gestion** me posent problèmes.

D'abord, parce que Val-Services est tellement "mise à toutes les sauces", si je puis dire, qu'elle échappe à sa mission première. Il ne s'agit plus d'insérer mais de remplacer des fonctions pérennes par d'autres services, à bas coût, à coup d'emplois subventionnés par la puissance publique. Au bout du compte, elle contribue à casser les emplois dont ce quartier même a tant besoin.

Ensuite, il s'agit, bien évidemment, de l'opacité de la gestion de cette association - jamais bien clarifiée depuis plusieurs années suite à la procédure judiciaire dont elle a fait l'objet. Pour

rappel, les élus avaient alors appris que les comptes de cette association n'avaient pas été présentés à la Ville depuis des années, malgré un financement important - public, municipal - se montant à plusieurs centaines de milliers d'euros.

En question subsidiaire d'ailleurs, je serai favorable à ce que toutes les cartes soient mises sur la table vis-à-vis de cette association et que les élus - tous les élus, même ceux de l'opposition - soient clairement informés.

C'est la raison pour laquelle je ne m'opposerai pas à la sécurisation proposée mais il n'est évidemment pas question non plus que je soutienne les dispositifs - discriminatoires - proposés. Je m'abstiendrai donc."

Courrier adressé au maire le 18 mars 2009

Monsieur le Maire,

J'ai été récemment contacté par les parents d'élèves de l'école Jean-Jacques Rousseau.

Ils sont inquiets quant à la sécurité des enfants qui doivent traverser la rue Lavoisier 4 fois dans la journée et dans les deux sens pour se rendre à l'école ou rentrer chez eux.

Ils sont à cet égard demander plusieurs fois, sans obtenir satisfaction, qu'un agent municipal soit affecté à la protection de leurs enfants pendant qu'ils traversent le matin à 8h30 et à 11h30 et l'après-midi à 13h30 et à 16h30, cette présence n'étant effective aujourd'hui qu'à 16h30.

Cette protection étant assurée devant d'autres écoles - je pense notamment à l'école UDERZO (police municipale) ou Notre Dame (police municipale rue de la Sangle), je me permets d'intercéder en leur faveur afin qu'il soit répondu à leurs doléances.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Jammet